

COMMISSION DES JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion du : Lundi 30 MAI 2022

À: 14h00

Présidence : M. BELLARD Christophe

Présents : M. BARONIAN, Jean-Claude,

Excusé(s): M. HERNANDEZ Jean-Claude, M. DE MARCHI Arnaud

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.



CHAMPIONNATS DES JEUNES

- ⇒ Validation des résultats des matchs de la deuxième phase en U15 et en U17, et du championnat U19.
- **⇒** FINALE DE LA COUPE JL. ESCALLIER U15 À 8

ST ANDRÉ / AFCV DIMANCHE 12 JUIN À 11H À GAP

La demande faite au CD pour jouer cette finale le 12 juin à Gap en même temps que toutes les finales du District ayant été acceptée.

⇒ FINALE DU CHAMPIONNAT U15 À 8

Le match pour le titre de champion U15 à 8 opposera les clubs de l'AFCV et du GJAB. Si le calendrier le permet il sera programmé un match aller et un match retour les mercredis 8 et 15 juin.

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par Footclubs 15 jours avant la rencontre.

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

RAPPELS:

- 1 Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.
- 2 Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.
- 3 L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.
- 4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours.

Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard.

En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du District au plus tard le lundi à midi

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD— 06 58 67 04 23
- CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN 06 87 46 68 96



COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

⇒ NÉANT

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- ➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.
- Dossier n° 73: EP MANOSQUE / AFC STP en U19 du 19/03/2022 (PV N°25)
- Dossier n° 85: ASVG / VIVO ORAISON en U15 District 1 du 27/03/2022 (PV N°27)
- Dossier n° 87: EP MANOSQUE / SISTERON EN COUPE U17 du 09/04/2022 (PV N°87)

RETOUR DE LA CSR

⇒ NÉANT

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	МАТСН	INCIDENT
U15	D2 SUD	24354611	8	FORCALQUIER / GJMD 3	LE CLUB DE GJMD NE S'EST PAS DÉPLACÉ EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ AU DISTRICT ET AU CLUB ADVERSE POUR AVERTIR.
U17	D2	24374314	10	VIVO / LARAGNE AFCV	LE CLUB DE LARAGNE NE S'EST PAS DÉPLACÉ EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ AU DISTRICT ET AU CLUB ADVERSE POUR AVERTIR.



INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes.



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

TABLEAU DES MODFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U15	D2 SUD	24354612	8	ASA / SISTERON 2	29-mai	MATCH LE 26/06 À 11H	REPROGRAMMATION
U17	D1	24354796	10	SISTERON /VEYNES	28-mai	MATCH LE 15/06 À 18H30	REPROGRAMMATION
U17	D2	24374322	12	LARAGNE AFCV / FCCR BANON	04/06 À LARAGNE	MATCH À CHABOTTES	TERRAIN DE LARAGNE OCCUPÉ PAR UN TOURNOI
U17	D1	24354800	11	GAP / CA DIGNE	01/06/2022 À GAP	MATCH LE 08/06 À 17H30 À DIGNE	REPROGRAMMATION EN ACCORD AVEC LES EUX CLUBS
U17	D2	24374333	14	FORCALQUIER / ST CRÉPIN EMBRUN	19-juin	MATCH LE 25/06 À 16H	REPROGRAMMATION

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD



